

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025
COMMUNE DE VILLENAUXE-LA-GRANDE

La réunion a débuté le 27 janvier 2025 à 18h30 sous la présidence du Maire, Madame CARPANESE Barbara.

Membres présents :

Monsieur BERGER Damien
Madame CARPANESE Barbara
Madame CROUZET Réjane
Monsieur DEFOSSE Michaël
Monsieur FRANCOIS Eddie
Madame GARNIER Bernadette
Monsieur GUERINOT Damien
Madame GUINOT Gilberte
Monsieur HAMELIN Eric
Madame LEGRAS Nicole
Madame LEREDOTTE Sylvie
Madame OUDARD Chantal
Monsieur OUDARD Kevin
Monsieur POULLEAU Jérémie
Monsieur VAN DER LINDEN Philippe

Membres absents représentés :

Madame BUTTARD Christine	Pouvoir donné à Mme CARPANESE Barbara
Monsieur CARIO Léo	Pouvoir donné à M DEFOSSE Michaël
Monsieur CHAUTARD Cédric	Pouvoir donné à M POULLEAU Jérémie
Madame DEHAND Véronique	Pouvoir donné à M OUDARD Kevin
Monsieur GUERIN Alain	Pouvoir donné à Mme OUDARD Chantal
Monsieur MATHIAS Jean Yves	Pouvoir donné à Mme GARNIER Bernadette
Madame NIELLEZ Florence	Pouvoir donné à Mme GUINOT Gilberte
Madame TORCHET Elise	Pouvoir donné à Mme CROUZET Réjane

Secrétaire de séance : Madame LEGRAS Nicole

Le quorum (plus de la moitié des 23 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

L'examen du procès-verbal du conseil municipal précédent :

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 17 décembre 2024 n'appelant pas d'observation, a été adopté à l'unanimité des conseils municipaux présents et représentés.

Information du conseil municipal :

En application de l'article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, Mme GARNIER informe le conseil, que Mme le Maire a signé un arrêté portant décision dans le cadre de la fongibilité des crédits : virement de 575 € du chapitre 11 - article 60621 au profit du chapitre 66 article 66111 pour 575 € afin de pallier une insuffisance de crédit à l'article 66111 (intérêts d'emprunts).

Ordre du jour :

2025_01 - Candidature de la commune de Villenauxe-la-Grande au dispositif "Médicobus"
2025_02 - Délégation de service public pour la gestion et l'utilisation de la maison funéraire
2025_03 - Convention de partenariat entre la commune, le SPIP et le CD de Villenauxe-la-Grande

2025_04 - Acceptation et demande de paiement du fonds de concours de la CCN pour le changement de huisseries du groupe scolaire (1ère phase) et création d'un ilot de fraîcheur à l'école maternelle
2025_05 - Acceptation et demande de paiement du fonds de concours de la CCN pour les travaux de réfection du rond-point et des tampons de la rue de la Gare
2025_06 - Acceptation et demande de paiement du fonds de concours de la CCN pour l'achat d'un tracteur pour les services techniques
2025_07 - Acceptation et demande de paiement du fonds de concours de la CCN pour la réfection du sol de la bibliothèque
2025_08 - Fixation des tarifs du stage multisports pendant les vacances d'avril 2025
2025_09 - Avis sur le projet de document-cadre élaboré par la chambre départementale d'agriculture de l'Aube identifiant 13 sites incultes ou non exploités pouvant accueillir des projets photovoltaïques au sol sans obligation agricole, dont celui de Villenauxe-la-Grande.
- Questions diverses

2025_01 - Candidature de la commune de Villenauxe-la-Grande au dispositif "Médicobus"

Le 29 janvier 2024, le Département de l'Aube a voté le **Plan Aube santé** dont les objectifs étaient ambitieux : faire face au manque de professionnels de santé sur notre territoire, au vieillissement de la population, et à l'augmentation des pathologies chroniques et de la sédentarité. **Un an après son lancement, ce plan affiche des avancées efficaces, respectant ainsi les engagements du Département.**

- **Création d'un Centre de santé départemental sur lequel va s'appuyer le Médicobus.** Ce projet permettra de se déplacer au plus près des populations les plus éloignées de l'accès aux soins et d'engager des actions de prévention, notamment en ruralité.
- **Mise en place d'une bourse de 20 000 € pour aider les infirmiers libéraux à préparer le concours d'IPA.** Pour en bénéficier et aller plus vite dans leur recrutement, il n'est plus nécessaire d'avoir exercé dans l'Aube depuis au moins 3 ans.
- **Financement d'une salle hybride du Centre hospitalier de Troyes,** pour renforcer la sécurité des interventions grâce à un niveau de précision accrue des gestes chirurgicaux.

Dès le printemps 2025, Le Médicobus s'installera chaque jour dans des communes différentes de l'Aube. Cela permettra d'assurer régulièrement des consultations en milieu rural, où de nombreux patients n'ont pas de médecins traitants. Plusieurs médecins, qui seront salariés par le Département, ont déjà donné leur accord pour y exercer.

De nouvelles salles de téléconsultations vont être déployées, en particulier autour de Troyes, Romilly-sur-Seine et Nogent-sur-Seine.

Le département a déjà alloué un budget de 14 000 € pour l'acquisition de solutions de télémédecine. « Ça ne remplace pas une visite chez le médecin, mais c'est une précieuse option notamment pour les patients âgés. Le département va d'ailleurs lancer une enquête sur son utilisation en Ehpad, car cela peut éviter d'envoyer des patients aux urgences », détaille Emmanuelle Renneville, chargée de mission santé. Des actions de prévention, notamment autour du sport-santé et des dépistages, seront mises en place en lien avec le nouveau schéma de l'autonomie.

Sur le territoire de l'Aube, les secteurs les plus critiques, c'est-à-dire sous dotés sont le Nogentais, Bar-sur-Aube et Vendevre-sur-Barse, où le temps moyen pour obtenir un rendez-vous chez un médecin généraliste est de 7 jours.

En 2023, 29 000 Auboisi n'ont pas de médecins traitant, soit 668 Villenauxois, représentant 31 % de la population.

Les 75 ans et plus représentent 10.2 % de la population de Villenauxe. Parmi eux 45 personnes de plus de 80 ans vivent seules à leur domicile.

Avec le départ du docteur Garban, la situation de la commune devient de plus en plus critique. Le docteur Goïan ne pourra pas absorber la patientèle dépourvue de médecin traitant.

Il est proposé au conseil municipal de déposer la candidature de Villenauxe-la-Grande au dispositif « Médicobus » en sollicitant l'accueil du Médicobus au moins une journée complète par semaine et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec le Conseil départemental de l'Aube.

Ainsi le Médicobus pourrait s'installer sur le parking de la salle Bernot derrière la mairie, avec des créneaux de 30 minutes réservés en ligne ou par téléphone tout en prévoyant quelques créneaux pour les urgences médicales.

Mme OUDARD estime que la maison médicale se vide de ses professionnels de santé et constitue ainsi un gouffre financier. Elle estime que la commune n'a pas fait suffisamment pour retenir le docteur GARBAN. La commune ne lui a pas fait de cadeau.

Mme le Maire explique que les gouvernements successifs n'ont pas anticipé le remplacement des médecins en raison d'un numérus clausus trop restrictif. Beaucoup de communes en France impactées par la pénurie de médecin, se livrent une concurrence déloyale pour attirer un médecin sur leur territoire.

Mme OUDARD précise que le docteur GARBAN souhaiterait venir une fois par semaine sur Villenauxe, afin de ne pas abandonner sa patientèle.

Mme CARPANESE informe qu'à aucun moment le docteur GARBAN n'a sollicité la mairie pour une telle éventualité mais estime qu'il est normal que le Docteur GARBAN n'abandonne pas ses patients sur le secteur de Villenauxe. Si elle souhaite continuer à bénéficier d'un local à la maison médicale, elle peut en faire la demande auprès d'elle ou la mairie. Elle examinera alors les conditions de mise à disposition.

Mme OUDARD Chantal et M. OUDARD Kévin estiment ne pas avoir été associés à la réflexion de recourir au Médicobus. Mme OUDARD ne voit pas comment le Médicobus pourra desservir les 431 communes du département. Elle souhaite connaître les modalités de financement du Médicobus.

Mme CARPANESE l'informe que Mme RENNEVILLE, chargée de mission santé au Département est venue présenter aux élus le 1^{er} octobre 2024, les engagements du département figurant au sein du Plan Aube santé, notamment le dispositif du Médicobus. Seules trois communes étaient intéressées, dont Villenauxe-la-Grande. L'objectif de jour étant précisément de présenter à l'ensemble des élus la candidature de la commune au dispositif Médicobus. En aucun cas le Médicobus n'est prévu pour les 431 communes de l'Aube.

Mme le Maire précise que l'achat du Médicobus et la rémunération des 5 médecins salariés seront financés par le département. La commune prendra en charge les frais d'électricité du raccordement du Médicobus à la salle Bernot et permettra au médecin d'accéder à la salle socioculturelle pendant la pause méridienne.

23 voix pour

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité de déposer la candidature de la commune de Villenauxe-la-Grande au dispositif « Médicobus » en sollicitant l'accueil du Médicobus au moins une journée complète par semaine et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec le Conseil départemental de l'Aube.

2025_02 - Délégation de service public pour la gestion et l'utilisation de la maison funéraire

Par délibération n°2024-78 en date du 17 décembre 2024, le conseil municipal a classé le marché précédent infructueux et a autorisé Mme le Maire à relancer une nouvelle consultation de marché public pour renouveler la convention de délégation de service public du funérarium.

Un nouveau marché de concession a été lancé le 19 décembre 2024 pour déléguer la gestion du funérarium à une entreprise de pompes funèbres.

La date limite de réception des offres a été fixée au 20 janvier 2025 à 12H00.

La commission de délégation de service public (CDSP) s'est réunie le 21 janvier 2025. Une seule offre a été déposée émanant du groupement des entreprises TILLIER et GIROT Frères.

Examen de l'offre : Le groupement d'entreprises TILLIER et GIROT Frères propose de verser une redevance annuelle de 5400 € TTC, correspondant à la location du bâtiment.

Le groupement d'entreprises TILLIER et GIROT Frères précise les conditions d'admission à la chambre funéraire :

- admission en chambre funéraire (forfait) : 300 €
- admission et location d'un salon (forfait) : 514 €

Au regard du rapport d'analyse, la commission CDSP propose de retenir l'offre groupée des entreprises TILLIER et GIROT Frères.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de suivre la proposition de la CDSP, et de déléguer la gestion et l'utilisation de la maison funéraire au groupement d'entreprises TILLIER et GIROT Frères et d'autoriser Mme le Maire à signer le marché de concession.

Mme CARPANESE signale à Mme OUDARD qu'elle était attendue à cette commission.

Mme OUDARD explique qu'elle n'a pas eu de mail d'invitation. La preuve de l'invitation lui est communiquée séance tenante. Elle ajoute qu'elle ne l'a pas vu.

Mme OUDARD demande s'il y avait d'autre candidat.

Mme CARPANESE lui indique qu'une seule offre a été déposée.

23 voix pour

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre du groupement d'entreprises TILLIER et GIROT Frères et d'autoriser Mme le Maire à signer le marché de concession.

2025_03 - Convention de partenariat entre la commune, le SPIP et le CD de Villenauxe-la-Grande

La présente convention, d'une durée de trois ans à compter de la signature de 2025 à 2028 a été élaborée en partenariat entre la commune, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Aube et de la Haute-Marne et le Centre de détention de Villenauxe-la-Grande a pour objet de promouvoir la lecture au sein du Centre de détention de Villenauxe-la-Grande.

Il s'agit de favoriser l'accès aux livres, à la lecture et à la culture à tous les détenus du Centre de détention et de soutenir le fonctionnement de la bibliothèque Centre de détention de Villenauxe-la-Grande.

Le Centre de détention s'engage à mettre à disposition la bibliothèque de l'établissement, en la dotant de l'équipement nécessaire à son bon fonctionnement, et d'y affecter un « auxiliaire bibliothèque » en lui permettant d'y travailler au moins trois jours par semaine.

La commune de Villenauxe-la-Grande s'engage :

- **à prêter des livres gratuitement pour une durée de 3 mois** afin d'alimenter le fond documentaire de la bibliothèque du Centre de détention. D'autres prêts thématiques peuvent être ponctuels.

- **à mettre à disposition une assistance technique** à la gestion de la bibliothèque du Centre de détention :

- Mme Clément assurera à titre gracieux, **une assistance technique d'une demi-journée par mois** pour former le détenu « auxiliaire bibliothèque » ;
- Apporter une aide ou des conseils pour le désherbage, la cotation ;
- Conseiller le SPIP dans l'achat des livres, de matériels, d'agencement et d'animation culturelles de la bibliothèque ;
- Répertorier les demandes des détenus par l'intermédiaire de « l'auxiliaire bibliothèque » pour la constitution du dépôt des livres ;
- Dresser l'inventaire de tous des documents laissés en dépôt pour trois mois ;
- Aider à trier les dons des ouvrages.

- **à aider à l'animation culturelle :**

Des expositions et des animations d'intervenants pourront être proposées en accord avec le Directeur du SPIP. Les dépenses afférentes à ces animations et expositions seront prises en charge par le SPIP, ainsi que les éventuelles dégradations. La commune s'engage à participer à l'animation d'un atelier, dans le cadre de la « Nuit de la lecture » en réponse à l'appel à projet DAP – ministère de la culture. En l'occurrence, cet atelier aura lieu en journée et non la nuit.

Mme Clément et une représentante de la médiathèque de l'Aube sont allées visiter la bibliothèque du CD de Villenauxe-la-Grande courant décembre, afin de vérifier la faisabilité de ce partenariat.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à signer ladite convention.

Mme OUDARD fait remarquer que l'on fait beaucoup de choses pour les détenus et qu'il conviendrait d'en faire autant pour les enfants.

Mme LEGRAS précise que son petit-fils fréquente régulièrement la bibliothèque municipale. Il y trouve tous les livres qu'il souhaite. Elle estime que la bibliothèque municipale de Villenauxe-la-Grande est très bien achalandée

M. OUDARD ajoute que les détenus ont tout ce qu'ils souhaitent, téléphone portable, drogue.

Mme CARPANESE répond que ce n'est pas l'objet du débat.

23 voix pour

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention de partenariat entre la commune, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Aube et de la Haute-Marne et le Centre de détention de Villenauxe-la-Grande afin de promouvoir la lecture au sein du Centre de détention de Villenauxe-la-Grande.

2025_04 - Acceptation et demande de paiement du fonds de concours de la CCN pour le changement de huisseries du groupe scolaire (1ère phase) et création d'un ilot de fraîcheur à l'école maternelle

Par délibération du 13 septembre 2024, la commune a sollicité 44 742.31 € de fonds de concours auprès de la CC du Nogentais pour le changement des huisseries du groupe scolaire pour la première phase, représentant 50 % du reste à charge des travaux estimés à 137 668.33 € HT ou 165 202.39 € TTC

Par délibération du 13 septembre 2024, la commune a sollicité 3042 € de fonds de concours auprès de la CC du Nogentais pour les travaux de désamiantage, destruction du bungalow et création d'un ilot de fraîcheur à l'école maternelle, représentant 50 % du reste à charge des travaux estimés à 20 280 € HT ou 24 336 € TTC

Par délibération du 3 décembre 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nogentais (CCN) a répondu favorablement aux deux demandes de fonds de concours déposées par la commune de Villenauxe-la-Grande en lui accordant 47 784.31 € de fonds de concours (représentant 50 % du reste à charge des deux dossiers).

Il est proposé au conseil municipal d'accepter l'octroi du fonds de concours et de solliciter son règlement de 47 784.31 €, une fois les travaux réalisés.

La recette sera imputée au compte 7475 du budget communal.

Pas de question

23 voix pour

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'octroi du fonds de concours pour le changement de huisseries du groupe scolaire (1ère phase) et la création d'un ilot de fraîcheur à l'école maternelle et de solliciter son règlement de 47 784.31 €, une fois les travaux réalisés.

2025_05 - Acceptation et demande de paiement du fonds de concours de la CCN pour les travaux de réfection du rond-point et des tampons de la rue de la Gare

Par délibération du 14 novembre 2024, la commune a sollicité 4 550 € de fonds de concours auprès de la CC du Nogentais pour les travaux de réfection du rond-point et des tampons rue de la Gare, représentant 50 % du reste à charge des travaux estimés à 9100 € HT ou 10 920 € TTC

La commune avait également sollicité l'autorisation de commencer les travaux dès la complétude du dossier compte tenu de l'urgence.

Par courriel du 21 novembre 2024, la communauté de communes du Nogentais, a autorisé la commune à engager les travaux.

Par délibération du 3 décembre 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nogentais (CCN) a répondu favorablement à la demande de fonds de concours déposée par la commune de Villenauxe-la-Grande en lui accordant 4 550 € de fonds de concours (représentant 50 % du reste à charge du dossier).

Il est proposé au conseil municipal d'accepter l'octroi du fonds de concours et de solliciter son règlement de 4 550 €, puisque les travaux sont actuellement réalisés.

La recette sera imputée au compte 7475 du budget communal.

Pas de question

23 voix pour

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'octroi du fonds de concours pour les travaux de réfection du rond-point et des tampons rue de la Gare et de solliciter son règlement de 4 550 €, puisque les travaux sont réalisés.

2025_06 - Acceptation et demande de paiement du fonds de concours de la CCN pour l'achat d'un tracteur pour les services techniques

Par délibération du 14 novembre 2024, la commune a sollicité 20 000 € de fonds de concours auprès de la CC du Nogentais pour l'achat d'un tracteur d'occasion pour les services techniques, représentant 50 % du reste à charge de l'acquisition estimée à 40 000 € HT.

La commune avait également sollicité l'autorisation d'acquérir ce tracteur dès la complétude du dossier compte tenu de l'urgence.

Par courriel du 21 novembre 2024, la communauté de communes du Nogentais, a autorisé la commune à engager cette dépense.

Par délibération du 3 décembre 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nogentais (CCN) a répondu favorablement à la demande de fonds de concours déposée par la commune de Villenauxe-la-Grande en lui accordant 20 000 € de fonds de concours (représentant 50 % du reste à charge du dossier).

Il est proposé au conseil municipal d'accepter l'octroi du fonds de concours et de solliciter son règlement de 20 000 €, puisque l'acquisition a été réalisée.

La recette sera imputée au compte 7475 du budget communal.

Pas de question.

23 voix pour

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'octroi du fonds de concours pour l'achat d'un tracteur et de solliciter le versement du fonds de concours de 20 000 €.

2025_07 - Acceptation et demande de paiement du fonds de concours de la CCN pour la réfection du sol de la bibliothèque

Par délibération du 14 novembre 2024, la commune a sollicité 4 726.56 € de fonds de concours auprès de la CC du Nogentais pour les travaux de la réfection du sol de la bibliothèque, représentant 50 % du reste à charge des travaux estimés à 9 453.12 € HT ou 11 343.744 € TTC.

La commune avait également sollicité l'autorisation d'engager les travaux au cours du 1^{er} trimestre 2025.

Par courriel du 21 novembre 2024, la communauté de communes du Nogentais, a autorisé la commune à engager cette dépense.

Par délibération du 3 décembre 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nogentais (CCN) a répondu favorablement à la demande de fonds de concours déposée par la commune de Villenauxe-la-Grande en lui accordant 4 726.56 € de fonds de concours (représentant 50 % du reste à charge du dossier).

Il est proposé au conseil municipal d'accepter l'octroi du fonds de concours et de solliciter son règlement de 4 726.56 €, une fois les travaux réalisés.

La recette sera imputée au compte 7475 du budget communal

Pas de question

23 voix pour

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'octroi du fonds de concours pour la réfection du sol de la bibliothèque et de solliciter le versement de 4 726.56 € après réalisation des travaux.

2025_08 - Fixation des tarifs du stage multisports pendant les vacances d'avril 2025

Les stages seront encadrés par Jérôme Valadier et un agent d'animation. La capacité d'accueil est fixée à 24 enfants en avril.

Il est proposé de fixer la participation financière de la façon suivante :

- Quotient 1 : 50 € la semaine
- Quotient 2 : 55 € la semaine

Ces tarifs incluent la cantine.

Les horaires d'accueil du stage sont à définir avec M. Valadier.

Mme OUDARD souhaite savoir où auront lieu les activités.

M. DEFOSSE lui indique le lieu des activités dépendra des disciplines sportives.

23 voix pour

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité d'organiser un **stage multisports durant les vacances de Pâques du 14 au 18 avril 2025** aux conditions fixées ci-dessus.

2025_09 - Avis sur le projet de document-cadre élaboré par la chambre départementale d'agriculture de l'Aube identifiant 13 sites incultes ou non exploités pouvant accueillir des projets photovoltaïques au sol sans obligation agricole, dont celui de Villenauxe-la-Grande.

Dans le cadre de la loi d'accélération de production des énergies renouvelables (APER), le préfet doit approuver par arrêté préfectoral, sur proposition de la chambre départementale d'agriculture de l'Aube et après consultation des représentants des organisations professionnelles agricoles intéressées, des représentants des professionnels des énergies renouvelables, des représentants des collectivités concernées et de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

La chambre départementale d'agriculture de l'Aube a identifié 13 sites incultes ou non exploités de longue date pouvant accueillir des projets photovoltaïques au sol sans obligation agricole, dont celui de Villenauxe-la-Grande.

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur ce projet de document-cadre.

Pour rappel, par délibération du 14 novembre 2023, le conseil municipal a émis un avis favorable pour l'installation d'un projet de centrale solaire photovoltaïque porté par la société Kronos Solar.

Le projet sera implanté sur les parcelles suivantes : A43 ; A 49 et A 50 pour partie.

Madame OUDARD fait la lecture des remarques écrites par M. GUERIN, absent au conseil municipal, mais lui ayant donné pouvoir.



A Villenauxe la Grande le 26 janvier 2025

A l'attention de Madame le Maire et de ses Adjointes.

OBJET : Sites Photovoltaïques

Madame le Maire,

Nous avons pris connaissance de la recherche par la Chambre d'Agriculture de l'Aube de sites propices à l'installation de sites photovoltaïques et à ce sujet j'aimerais faire paraître sur le PV du prochain Conseil Municipal le texte suivant.

J'ai lu les documents associés et j'émet des doutes quant à la pertinence de ces projets.

Techniquement, l'apport d'énergie fournie par ces appareillages sont toujours sujet à caution (aucune étude globale et sur une période conséquente n'a jamais été effectuée).

De plus je remarque une dissonance théorique inquiétante (pour la compréhension) entre le texte en provenance de la Préfecture de l'Aube et le libellé issu de l'équipe municipale

La préfecture parle de panneaux SOLAIRES et non-pas de panneaux photovoltaïques. En son temps, le terme « panneaux solaires » était strictement réservé à la production calorifique (eau chaude, par exemple) et non-pas à la production (toujours aléatoire) d'énergie électrique.

Et d'autre part et plus grave à mes yeux, une structure comme la Chambre d'Agriculture de l'Aube se tire une balle dans le pied.

En se dédisant et en se compromettant entièrement des buts quelle affichait et quelle proclamait complaisamment à chaque fois qu'un micro lui était tendue.

Voilà un organisme dont la noble philosophie est de nourrir la population française, voir européenne et qui abandonne à des considérations purement financières des terres incultes et non exploitée, mais qui pourraient le redevenir, si des cultures rentables faisaient de nouveau jour. Il ne faut pas insulter l'avenir

Pour rappel, ces ouvrages électriques sont grassement subventionnés par des taxes obligatoires qui sont payées par chaque usager des réseaux électriques sur leurs factures d'électricité.

A terme, devinez qui seront les bénéficiaires de ces montages financiers et monétaires ??

Et enfin cerise sur le gâteau, malgré les lamentations qui montent de toute part, sur l'imperméabilisation à outrance des sols, (*entraînant de manière presque naturelle des phénomènes d'inondations catastrophiques que les médias nous montent à l'envie et dont l'ensemble de la population supporte le coût*), on continue à sacrifier des terres pour installer ces systèmes statiques industriels, et qu'il faudra bien un jour démonter.
Devinez qui payera ces démolitions ?

Pour les Élus de l'opposition municipale

**Mme Chantal OUDARD.
M. Alain GUERIN.
Mme Véronique DEHAND.
M. Kevin OUDARD.**

Mme CARPANSESE demande des informations plus précises sur cet argumentaire.
Mme OUDARD n'a pas de réponse à fournir.

19 voix pour

1 voix contre : M GUERIN Alain (représenté)

3 abstentions : M OUDARD Kevin, Mme OUDARD Chantal, Mme DEHAND Véronique (représentée)

Après délibération, le conseil municipal émet à la majorité des membres présents et représentés, un **avis favorable** sur le projet de document-cadre élaboré par la chambre départementale d'agriculture de l'Aube identifiant 13 sites incultes ou non exploités pouvant accueillir des projets photovoltaïques au sol sans obligation agricole, dont celui de Villenauxe-la-Grande.

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h18.

Madame LEGRAS Nicole
Secrétaire de séance



Madame CARPANSESE Barbara,
Maire

